MAGNY-LES-HAMEAUX

PROTOCOLE SANITAIRE

DE REPRISE D'ACTIVITES SPORTIVES DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

EQUIPEMENTS COUVERTS

Dans le respect des règlementations adoptées sur recommandation des autorités sanitaires, retrouvez ici les informations sur la reprise des activités dans les équipements sportifs couverts de la ville

Le port du masque obligatoire pour toutes personnes de 11 ans et plus

L'accueil et zones de circulation

- **De se laver les mains à l'entrée et à la sortie de l'équipement et ou utiliser son propre gel hydro alcoolique**
- De respecter la distanciation d'un mètre
- De ne pas rester immobile dans le hall d'accueil, regroupement interdit dans les halls de circulation et entrée principale
- De respecter le sens de circulation dans les couloirs
- D'éviter les croisements dans les couloirs
- De respecter les gestes barrières

Les vestiaires collectifs seront fermés aux utilisateurs

L'accès aux salles

- L'aération des salles sera effectuée par l'encadrant entre chaque passage de groupe
- Les portes d'entrées resteront en position ouverte pour éviter les points de contacts. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe - feu non asservies doivent être maintenues fermées).

Nettoyage et désinfections des locaux par la ville

- Aération des locaux
- Vidage des poubelles
- Balayage et nettoyage de tous les sols de parties communes (salles,circulation, sas, entrée)
- Nettoyage et désinfection des sanitaires

Les utilisateurs bénéficiant d'un accès autorisé aux installations devront respecter les recommandations spécial Covid-19, et l'appliquer (si utilisateur individuel) ou à le faire appliquer sans réserve au sein de leur organisation (si associations et autres groupes constitués).